

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 38

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 10, substituer les mots :

« du fonctionnement du traitement »

les mots :

« de son utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel